

ANNEXE STATISTIQUE

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent de contributions individuelles de correspondants nationaux désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, il s'agit de données n'ayant pas nécessairement fait l'objet d'une harmonisation internationale. Ce réseau de correspondants, Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), couvre la plupart des pays membres de l'OCDE ainsi que les États baltes, la Bulgarie et la Roumanie. Le SOPEMI n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement population née à l'étranger). Pour cette raison, aucun tableau n'inclut la population « autochtone ». Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité (séries 1.1 à 1.6) et sur les flux et les effectifs de la population immigrée active (séries 2.1 à 2.3). Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables à un niveau international. En effet, la grande variété des sources utilisées conduit à mesurer des populations différentes. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant une source *a priori* identique.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être appréhendés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, de prendre en compte une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. En terme de mesure, ceci permet, à un moment donné, de mieux évaluer le volume de la population étrangère sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série est précédée d'une note explicative visant à faciliter la compréhension et l'utilisation des données produites. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

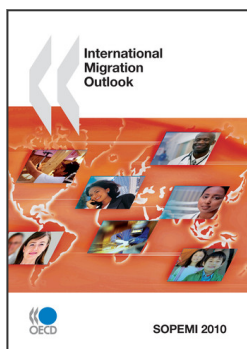
Récapitulatif des séries publiées dans l'annexe statistique (1999-2008)

Série	Total par pays d'accueil	Détail par pays d'origine (nationalité ou pays de naissance)
Population immigrée totale		
1.1. Entrées de personnes étrangères	Tableau A.1.1	Tableaux B.1.1
1.2. Sorties de personnes étrangères	Tableau A.1.2	Pas de données par nationalité ¹
1.3. Entrées de demandeurs d'asile	Tableau A.1.3	Tableaux B.1.3
1.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger	Tableau A.1.4	Tableaux B.1.4
1.5. Effectifs de personnes étrangères	Tableau A.1.5	Tableaux B.1.5
1.6. Acquisitions de la nationalité	Tableau A.1.6	Tableaux B.1.6
Population active immigrée		
2.1. Entrées de travailleurs étrangers	Tableau A.2.1	Pas de données par nationalité ¹
2.2. Effectifs de travailleurs nés à l'étranger	Tableau A.2.2	Pas de détail par pays de naissance ¹
2.3. Effectifs de travailleurs étrangers	Tableau A.2.3	Pas de données par nationalité ¹

1. Des données détaillées par nationalité/pays de naissance sont disponibles en ligne (www.oecd.org/els/migrations/pmi)

Remarques générales s'appliquant aux tableaux

- a) Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 1999-2008 (des données préliminaires sur les demandes d'asile en 2009 sont incluses dans le tableau A.1.3).
- b) L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique des codes ISO à 3 lettres (www.iso.org). Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- c) Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certaines nationalités/pays de naissance ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- d) Les données relatives aux sorties d'étrangers (série 1.2), aux entrées et aux effectifs de travailleurs (série 2.1, 2.2 et 2.3) ne sont pas détaillées par nationalité/pays de naissance mais peuvent être consultées en ligne (www.oecd.org/els/migrations/pmi). Seuls les totaux sont présentés, respectivement dans les tableaux A.1.2, A.2.1, A.2.2 et A.2.3.
- e) À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- f) « .. » Non disponible



Extrait de :
International Migration Outlook 2010

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Introduction », dans *International Migration Outlook 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2010-41-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.